

ANTIMARIANA  
OU REFUTATION  
DES PROPOSITIONS  
DE MARIANA.

Pour monstrer que les Princes souuerains ne dependent que de Dieu en leur temporel, consequemment qu'il n'est loisible d'attenter à leur estat & personne, sous quelque occasion ou pretexte que ce soit.

*Seconde édition augmentée de plusieurs chapitres & questions.*

*Su Author  
M<sup>r</sup> Ponsel.*



A PARIS,

Chez P. METTAYER, Imprimeur & Libraire  
ordinaire du Roy.

M. D C X.

*Avec Privilege de sa Majesté.*



## AV LECTEVR.

**B**N la premiere edition de ce liure nous auons comme stipulé & conuenu ensemble, que si les premieres couches & le premier crayon vous en estoient agreables, ie le releuerois de plus fortes & plus vives couleurs : ie reçois ce contentement de m'estre venu plus tost engagé à l'effect de ma promesse que ie ne pensois, & d'entendre tacitement que vous me sommez d'y satisfaire, puis que de vostre part vous avez accomplly la condition, moyennant laquelle ie me suis obligé à vous. Il ne sera pas dit que ie sou vn mauuais debteur. De verité la crainte d'estre preuenus (ce que vous scauez combien il importe à l'honneur de ceux qui se trouueent concurrens en mesme subiect) & que mon discours ne tombast en arriere saison, ne me donna le loisir d'examiner plusieurs questions, qui toutesfois y estoient fort propres & conuenables. Depuis l'Imprimeur voulanz remettre ce liure sur la presse, s'ay pensé de prendre à bon escient le pinceau pour lui donner tous les traits & lineaments que ie m'estois proposé. Ce qu'ayant fait, le



## L'AVANT-PROPOS.



EXPERIENCE remarquée par l'histoire des siecles, nous fait apprendre qu'il n'y a rien plus dangereux, ny aussi plus profitable que la science : Et que le danger a touſieurs procédé de la folle vanité de ceux qui portans leurs concepcions hors des termes de la raison ou pluſtost de la crainte de Dieu, ſe font eſgarez à une infinité de vaines questions & à des iauentions pernicieuses, ſeulement ou pour eſtre reconnus & appellez doctes comme ayans dict ou inventé quelque chose plus extraordinaire à leur aduis & rebuē que les autres, ou pour s'accommoſer au temps, ou pour quelque autre conſideration, n'ayant autre obſect que la ſenſualité, ou enfin pour n'auoir mis au deuanc de leurs eſtudes & recherches cette crainte de Dieu, que l'on a dit fort à propos eſtre le commencement de la vraye ſageſſe, de laquelle les eſprits des ſçavans (qui en ont eſté pourueuz) ont touſieurs tiré des reſolutions ſi parfaictes, que la race des hommes en a resſenti de grandes commo-ditez.

Auſſi la meſme expeſience nous fait ingeſ la ſolidité des vnes & la foibleſſe des autres : car toutes ces vaines questions eſquelles j'a touſieurs en du vafelage de

CENSURA SACRÆ FA-  
cultatis Theologiae Parisiensis contra  
impios & execrabilis Regum ac  
principum parricidas.

**A**NNO Domini 1610. cum sacra Theo-  
logia & facultas ob festa Pentecostes &  
Comitia priuata inter viros selectos  
ordinis Theologici in praesenti negotio  
agitata suos statos & ordinarios conuentus pri-  
ma aut secunda die Iunij habere non potuisset, il-  
los in diem quartum Iunij transtulit, atque omnes  
magistros Theologie in vim obedientiae quam e-  
misso sacramento facultati spoponderunt, in col-  
legium Sorbonicum conuocauit, ubi post Missam  
de sancto spiritu more solito celebratam delibera-  
runt super executione Senatus consulti, & cuius  
haec summa est.

Curia parlamenti decuriis, maiore, verum ca-  
pitalium, atque edicti una congregatis, proceden-  
do ad iudicium & litem capitalem ac extraordi-  
nariam cognitoris generalis Regis postulatione in-  
structam aduersus nefandissimum, crudelissimum  
& execratisimum parricidium in sacratam per-  
sonam Henrici IV. Regis patratum, audito cogni-  
tore generali Regio decrevit ut di-